



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-dixième session

Rome, 13-14 septembre 2000

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES

1. Le Comité de vérification des comptes a tenu sa soixante-dixième session le 7 septembre 2000 et rend compte au Conseil d'administration des questions ci-dessous.

Élection du Président

2. M. Anthony Beattie, Administrateur pour le Royaume-Uni, a été réélu pour un nouveau mandat à la présidence du Comité de vérification des comptes.

Norme comptable internationale n° 39 et considérations relatives à l'établissement de provisions dans les états financiers du FIDA

3. Le FIDA établit ses états financiers conformément aux normes comptables acceptées sur le plan international. Lorsque de nouvelles normes comptables ou interprétations sont publiées ou modifiées par l'organe compétent, le FIDA est tenu de modifier ses règles comptables et, le cas échéant, d'adapter en conséquence ses états financiers.

4. À sa réunion de mars 2000, le Comité de vérification des comptes a demandé au FIDA d'étudier les incidences de la nouvelle norme comptable internationale n° 39 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2001 et, dans ce contexte, d'examiner à la fois l'adéquation de la réserve générale et de la politique du Fonds en matière de constitution de provisions relatives aux contributions des membres. La nouvelle norme implique la reconnaissance et la mesure d'instruments financiers qui, dans le cas du FIDA, couvrent les placements, les contributions et les prêts. On a consulté le Commissaire aux comptes et examiné la pratique des institutions financières internationales suivantes: Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Association internationale de développement), Banque africaine de développement et Banque asiatique de développement.

5. Le Comité a examiné un projet de document du Conseil d'administration traitant de la question ainsi qu'une note explicative élaborée par le Secrétariat. Après un débat approfondi, il a demandé que le projet de document du Conseil d'administration soit révisé en fonction de la note explicative de manière à indiquer l'effet que la norme 39 aurait sur les comptes du FIDA. Le Comité examinera ce

projet de document révisé à sa session de décembre 2000 et présentera avec son rapport une recommandation à la soixante et onzième session du Conseil d'administration qui se tiendra en décembre 2000.

Rapport du Commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les procédures comptables et projet de réponse du Président

6. Chaque année, lors de la vérification annuelle des comptes du FIDA, le Commissaire aux comptes présente des observations sur la vérification interne et les procédures comptables afin d'aider la direction à établir les états financiers avec transparence, efficacité et exactitude. Le comité a examiné le mémorandum relatif à la vérification des comptes de 1999, qui comprend 14 observations et recommandations, ainsi que le projet de réponse de la direction aux recommandations. On a examiné également les mesures prises pour donner suite aux recommandations de 1998.

7. Le Comité a demandé à la direction de développer son projet de réponse afin de présenter la position à l'échelle de l'institution plutôt que des divisions. Le Secrétariat a été également invité à fournir des informations plus détaillées sur les mesures à prendre pour donner suite aux recommandations dans un délai spécifié. Un projet révisé sera diffusé aux membres du Comité de vérification des comptes pour qu'ils l'examinent, et un rapport sera présenté à ce sujet à la soixante et onzième session du Conseil d'administration.

Séance privée avec le Commissaire aux comptes et examen des honoraires qu'il est proposé de lui verser

8. Lors d'une séance privée, le Comité a examiné le mémorandum sur la planification stratégique en 2000 avec les représentants du Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers. Le comité s'est déclaré satisfait à la fois du mémorandum et des honoraires proposés pour la vérification des comptes.

9. En conséquence, le Comité recommande que le Conseil d'administration approuve les honoraires proposés pour la vérification des comptes qui s'élèvent à 167 millions de ITL pour 2000 et sont ventilés et comparés ci-dessous avec les chiffres de l'année précédente :

	Montant effectif 1999 (liras italiennes)	Montant proposé * pour 2000 (liras italiennes)
Programme ordinaire du FIDA	148 000 000	150 000 000
Programme conjoint du Fonds belge de survie	6 000 000	6 500 000
Fonds supplémentifs	10 000 000	10 500 000
TOTAL	164 000 000	167 000 000

- La majoration des honoraires prend uniquement en compte, en ce qui concerne le programme du FIDA, le taux d'inflation observé en Italie l'année précédente, tandis que, s'agissant du programme conjoint du Fonds belge de survie, elle est jugée nécessaire pour répondre à l'accroissement prévu du travail de vérification dû aux modifications projetées des normes comptables internationales.

Examen de la fonction vérification interne

10. Le Chef du Bureau de la vérification interne des comptes rend compte directement au Président. Cependant, le Comité de vérification des comptes est tenu, en vertu de son mandat, de s'assurer que le Fonds dispose d'un système efficace et efficient de vérification interne des comptes.



En conséquence, le Comité de vérification des comptes examine le plan de travail du Bureau de la vérification interne des comptes une fois par an et à la fin de chaque année le résumé de ses recommandations fait l'objet d'un examen.

11. Le Comité a examiné un rapport sur les activités de vérification interne de comptes menées en 1999, un calendrier d'application de ses recommandations et un plan de travail pour 2000, et s'est déclaré satisfait des documents présentés. Il a été décidé de revenir, à une date ultérieure, à la méthodologie d'analyse des risques utilisée dans la fonction vérification interne des comptes et de suivre la question du niveau professionnel du personnel du Bureau de la vérification interne des comptes.

Version abrégée des rapports trimestriels sur le portefeuille de placements présentés au Conseil d'administration

12. Les membres du Comité ont été invités à comparer le rapport sur le portefeuille de placements, tel qu'il est actuellement présenté chaque trimestre au Conseil d'administration, avec une version abrégée du même rapport. Une version abrégée pourrait tout à fait remplacer la version complète pour les trois premiers trimestres de chaque exercice financier. Un rapport complet couvrant les douze mois précédents continuerait d'être établi à la fin de chaque année.

13. Le Comité s'est félicité en principe de la proposition visant à présenter une version abrégée du rapport qui mettrait en évidence les données essentielles. Il a été décidé que les membres du Comité réfléchiraient à ce projet et présenteraient leurs observations à ce sujet directement au Secrétariat. Un projet révisé de rapport serait présenté, parallèlement à la version actuelle, à la soixante et onzième session du Conseil d'administration qui se tiendra en décembre 2000.